



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie- 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE DU MAIRE N° A2026-04-07

Portant délégation de signature des Bordereaux de Titres et de Mandats

Le Maire de la commune de Bussy-Albieux (Loire),

Vu l'Article D1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit les modalités de transmission aux comptables publics, par voie ou sur support électronique, des pièces nécessaires à l'exécution des dépenses ou des recettes.

Considérant que Madame Sandrine JACQUET, Rédacteur, exerçant les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie de la commune de Bussy-Albieux,

ARRETE

Article 1 : Conformément à l'Article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité à Madame Sandrine JACQUET, Rédacteur, exerçant les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie, pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PES V2 avec un certificat électronique établi à son nom propre.

Article 2 : Les documents signés au titre de l'article 1 devront porter le nom, prénom et qualité du signataire, ainsi que la mention de la délégation.
Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Celui-ci sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et notifiée à l'intéressée.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Sous-Préfet de Montbrison,
- au Comptable du Trésor Public,
- l'intéressée à la notification

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

« La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir sur site internet www.telerecours.fr ».

Fait à Bussy-Albieux,
Le 16 Avril 2026

Le Maire
S. DERORY

